

Date de convocation : 17/03/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à E MOUNIER), Fabienne MANOHA (pouvoir à I MEYNET)

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Comptes administratifs 2021.

DCM 20220322-4

Il est rappelé que le Maire de DUNIERES qui a dressé les comptes administratifs 2021, ne peut pas présider la séance où ces mêmes comptes administratifs sont débattus.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un président de séance à l'occasion du vote des comptes administratifs 2020 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-14 et considérant l'ordre du jour de la séance comportant le vote des comptes administratifs 2021 des différents budgets,

Vu la candidature de Catherine MARCON, première adjointe ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Catherine MARCON, pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs 2021.

Monsieur Le Maire quitte ensuite l'assemblée et laisse la présidence de séance à Catherine MARCON, qui met les comptes administratifs aux voix :

AR Prefecture

043-214300873-20220322-DCM20220322_4-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022

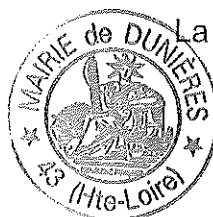
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve et vote les comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire pour les budgets de la Commune, de l'assainissement, de l'eau, des lotissements les Hauts du Champ et de Ville et résumés ainsi :

Budget en €	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
COMMUNE	1 896 431.38 €	2 310 419.20 €	1 494 724.87 €	1 263 760.55 €
ASSAINISSEMENT	135 325.03 €	165 649.45 €	157 672.45 €	138 160.12 €
EAU	163 627.93 €	184 554.36 €	138 662.02 €	112 274.39 €
LOT HAUTS DU CHAMP	87 800.59 €	87 800.59 €	96 834.96 €	85 869.33 €
LOT DE VILLE	209 631.88 €	209 644.38 €	185 996.57 €	206 658.12 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
La Présidente de séance,



AR Prefecture

043-214300873-20220322-DCM20220322_4-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022